https://cdurable.info/Favoriser-une-regulation-efficace-des-marches-agricoles-au-service-de-l-agriculture-familiale-paysanne-et-des-consommateurs,3527.html

Enjeux du G20 agricole pour les populations

Favoriser une régulation efficace des marchés agricoles au service de l'agriculture familiale et paysanne et des consommateurs

Date de mise en ligne : lundi 20 juin 2011

- Contribution Sociale - Réseau des acteurs du DD -

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous droits réservés

Les 22 et 23 juin, les ministres de l'agriculture du G20 se réuniront pour la première fois à Paris. Alors que la présidence française veut donner la priorité à la volatilité des marchés agricoles et la prévention des crises alimentaires, les ONG françaises ont rencontré Bruno Lemaire ce lundi 20 juin. Les membres de Coordination SUD et de l'AMCP ainsi que leurs partenaires unissent leurs voix pour que cette régulation des marchés agricoles ne soit pas qu'un effet d'annonce, et que les mesures promises soient réellement au service de l'agriculture familiale et paysanne et des consommateurs.

Rappel des engagements passés

Les gouvernements du G8 se sont engagés à Gleneagles en 2005 puis à Muskoka en 2010 à soutenir les efforts pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), et notamment le premier qui vise à réduire de moitié le pourcentage de personnes souffrant de la faim d'ici à 2015. Au sommet de l'Aquila en 2009, une aide de plus de 22 milliards de dollars américains pour l'agriculture et la sécurité alimentaire d'ici à 2012 a été annoncée. Avant même la réunion du G8 à Deauville en mai 2011, il est d'ores et déjà établi que les chiffres de décaissement réel de ces fonds illustreront le manque de volonté des États d'honorer leurs promesses de lutte pour la sécurité alimentaire.

Les États membres du G20 réunis à Séoul en novembre 2010 ont soutenu les initiatives et engagements des précédents G8 et mis l'accent sur la nécessité d'évaluer les progrès réalisés en la matière. Ils ont également adopté un plan d'action pluriannuel sur le développement, qui vise notamment à soutenir les investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ce plan encourage une « *croissance économique soutenable* » qui privilégie une coopération accrue « *du secteur privé* » à travers « *des investissements responsables* » dans l'agriculture. Pourtant, les investissements étrangers, y compris ceux qualifiés de responsables, constituent une des causes exogènes majeures des crises alimentaires et agricoles s'ils ne s'inscrivent pas dans des politiques agricoles et des règles commerciales adaptées aux besoins des populations locales, respectueuses de leurs droits et ayant pour but de favoriser la souveraineté alimentaire.

La conclusion du cycle de Doha pour le développement dans le cadre de l'OMC, pourtant appelée de leurs voeux par les membres du G20, va dans le sens contraire puisqu'elle implique le démantèlement des politiques agricoles en mettant fin à toute forme de régulation du commerce des matières premières agricoles. Les membres du G20 ont prévu de discuter en 2011 de « *propositions pour mieux gérer et atténuer les risques de volatilité des prix de la nourriture, sans distorsion du fonctionnement du marché* ». Il faudra dépasser cette formulation contradictoire pour s'attacher réellement à proposer des moyens de maîtriser les marchés agricoles internationaux.

Constats et analyses

Une situation agricole et alimentaire qui appelle des réformes importantes

La crise agricole et alimentaire de 2007/2008 a gravement touché les populations des pays en développement, plongeant près de 200 millions de personnes supplémentaires dans la sous-nutrition. Parce que les raisons structurelles de cette fragilité n'ont pas été éliminées, celle-ci se prolonge aujourd'hui par une forte augmentation des prix agricoles, mondiaux comme régionaux. La volatilité des prix alimentaires et agricoles a un impact majeur pour les agriculteurs paysans et familiaux et les consommateurs pauvres, en particulier ceux des pays du Sud, premières victimes des crises récentes.

La variation brutale et chaotique des prix agricoles pénalise la rentabilité des investissements productifs, l'efficacité de l'organisation des filières et, in fine, la stabilité des prix au consommateur et la sécurité de son approvisionnement. Depuis les années 1980, les diverses politiques néolibérales mises en oeuvre dans les pays du Nord comme du Sud ont poussé à démanteler les outils de régulation existants. Les prix agricoles intérieurs sont de plus en plus alignés sur des cours mondiaux volatiles, permettant aux spéculateurs de trouver de nouvelles opportunités de profit à court terme sur les produits financiers dérivés des marchés agricoles, et mettant en concurrence brutale des formes d'agriculture très différentes, dont les plus intensives sont favorisées par les politiques publiques. Il est donc nécessaire que les pouvoirs publics interviennent pour réguler les marchés et pour stabiliser les prix internationaux et intérieurs, comme l'a fait l'Union européenne par le passé.

Par ailleurs, les différentes mesures de maîtrise de la volatilité des prix doivent s'inscrire dans un cadre cohérent au niveau international et favorable à des politiques régionales et nationales agricoles et alimentaires complémentaires. Le cadre actuel a en effet été inefficace pour limiter la volatilité des prix agricoles, tant au niveau international que national, et pour éviter les crises alimentaires. Les mesures actuellement en discussion sont insuffisantes pour inverser la tendance. Les pays du G20 doivent donc appeler l'Organisation mondiale du commerce à réformer les fondements et les mécanismes de l'Accord sur l'agriculture afin qu'il définisse d'autres règles d'accès au marché et autorise des politiques régionales et nationales de régulation destinées à développer une production agricole et alimentaire suffisante, de qualité et qui rémunère correctement les paysans et paysannes, et stabilise les prix agricoles.

Enfin, les politiques de développement agricole actuelles favorisent essentiellement les investissements dans l'agriculture industrielle agro exportatrice pour répondre à une demande croissante alimentaire et non alimentaire (agrocarburants, bois) des pays du Nord au détriment des populations pauvres. La refonte des politiques et réglementations liées aux échanges de matières premières agricoles doit donc être menée en complément d'un soutien fortement accru à l'agriculture familiale et paysanne et à la production vivrière, et restreignant fortement la marge de manoeuvre de l'agrobusiness.

Recommandations

Le G20 doit s'inscrire dans le cadre d'une politique internationale conduite à l'ONU ou sous son égide

En matière agricole et alimentaire, les mouvements sociaux réaffirment que le système onusien est seul à même de garantir la représentation des pays les plus pauvres et le développement d'une réelle coopération dans l'élaboration et l'application de la régulation internationale. Depuis sa réforme, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) rassemble les États, les institutions internationales et la société civile, et constitue le lieu de décisions multilatérales, légitimes et inclusives, où doivent être mises en cohérence les politiques des États et des organisations en matière d'agriculture et d'alimentation. C'est notamment l'enjeu du cadre stratégique global qui devra proposer à la fin 2011 des solutions pour la sécurité alimentaire. Il est de la responsabilité de la France, qui a joué un rôle actif dans la réforme du CSA et l'émergence d'un Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, de s'assurer que les débats et décisions du G20 s'inscrivent dans ce cadre de travail.

Organiser les politiques commerciales et de stockage pour satisfaire en priorité les besoins alimentaires

La financiarisation des marchés mondiaux et l'insuffisance de transparence et de régulation mettent en exergue la pertinence théorique et la faisabilité pratique de politiques publiques de gestion des ressources alimentaires au niveau national ou régional. Celles-ci permettraient de limiter les hausses de prix pour les consommateurs et de créer un environnement favorable au développement de la production agricole, en particulier de l'agriculture familiale et paysanne. Il s'agit pour les États de réguler dans des conditions satisfaisantes les volumes ou/et les prix des échanges (importations et/ou exportations) agricoles et alimentaires, éléments clés de l'obtention de niveaux adéquats pour les ressources alimentaires sur les marchés domestiques. En particulier, si la constitution de stocks au niveau local, national ou régional n'est pas sans difficulté, elle peut permettre de stabiliser les prix intérieurs et ainsi réduire les variations inter-annuelles de prix.

Ces orientations nécessitent la mise en place d'une réglementation internationale fondée sur le principe de souveraineté alimentaire, c'est-à-dire le droit des populations au niveau local, national et régional de définir leurs politiques agricoles et alimentaires en fonction de leurs propres besoins, sans que les États ne pratiquent de dumping vis-à-vis des États tiers. Les mouvements sociaux estiment que les pays du G20 doivent favoriser une évolution rapide de la réglementation de l'OMC pour permettre des politiques d'échange et de maîtrise de l'offre comprenant notamment :

- des dispositifs flexibles sur les importations (notamment les prélèvements variables en cas de prix bas et détaxations en cas de prix élevés) pour les pays en développement pour s'adapter à l'évolution des marchés et à leur volatilité ;

- des mesures de sauvegarde exceptionnelles en cas d'évolution forte des marchés ;

- l'utilisation d'instruments n'ayant pas été notifiés initialement en cas de fluctuation majeure des prix intérieurs (qu'ils n'aient pas utilisés durant les périodes de référence des notifications, ou que leur processus de notification n'a pas été satisfaisant) ;

- la définition, sous l'égide du CSA, d'un cadre de concertation permettant d'éviter que le recours aux restrictions aux exportations de denrées alimentaires en cas de hausse des prix ne pénalise les pays en déficit alimentaire et les populations les plus vulnérables.

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

En matière de stocks, les mouvements sociaux considèrent qu'il est nécessaire de :

- proposer à la FAO et au CSA d'établir une « commission » internationale sur les ressources agricoles, afin d'assurer la transparence sur l'état et les prévisions de production, de stocks et d'échanges internationaux ;

- sur cette base, proposer à la FAO et au CSA de mettre en place un système mondial coordonné de stocks alimentaires, en application des obligations internationales du droit à l'alimentation. Ce système aura pour objectif de limiter la volatilité des prix sur les marchés agricoles et d'assurer la sécurité alimentaire de tous les pays notamment en favorisant l'approvisionnement à prix maîtrisés des pays déficitaires ;

- en complément, soutenir, à travers une aide financière et technique additionnelle, la mise en place de réserves au niveau local, national et international, ayant pour but de limiter la volatilité des prix et d'assurer la sécurité alimentaire des populations concernées et des groupes les plus fragiles, en particulier les femmes et les enfants. Leur gestion doit être définie en concertation avec les organisations de producteurs et de productrices et de la société civile.

Encadrer strictement les marchés agricoles physiques et financiers

Les institutions internationales - notamment la Banque mondiale, la FAO et la Commission européenne - l'ont souligné ces derniers mois : la spéculation sur les marchés physiques et les marchés dérivés de matières premières a une influence grandissante sur la volatilité des prix des matières premières agricoles. Des réformes sont en cours aux États-Unis et en Europe, et de nombreuses voix réclament une véritable limitation de la spéculation sur ces marchés, qui devra passer par une véritable transparence des opérations des acteurs sur les marchés et le renforcement des autorités de surveillance et de régulation des marchés. Il s'agit de mieux contrôler les échanges et de fixer des limites aux positions des opérateurs sur l'ensemble des marchés mondiaux.

Les États membres du G20 doivent se doter de réglementations cohérentes entre elles visant à assurer la stabilité des prix et la sécurité alimentaire et à éviter le déplacement des échanges vers les marchés les moins réglementés. Celles-ci devront a minima comprendre les mesures suivantes :

- exclure l'introduction de produits dérivés basés sur des produits agricoles et alimentaires dans les fonds spéculatifs constitués de produits dérivés,
  la définition de « *limites de position* » sur la quantité et la part de l'ensemble du marché qu'un acteur ou une entité regroupant plusieurs acteurs peuvent détenir à un moment donné sur l'ensemble des marchés internationaux,

- l'encadrement strict des transactions de gré à gré par des mesures de supervision et d'obligation de standardisation et de garantie des transactions par les autorités de régulation des marchés, ainsi que la définition de seuils à partir desquels les transactions de gré à gré doivent faire l'objet d'une procédure d'autorisation,

- la définition de règles spécifiques pour chaque type d'acteurs - par exemple les fonds spéculatifs - intervenant sur les marchés de produits dérivés.

Mettre fin aux accaparements de terres

Les accaparements massifs de terres au profit d'intérêts privés ou d'États tiers ciblant des dizaines de millions d'hectares - que ce soit pour des raisons alimentaires, énergétiques, minières, environnementales, touristiques, spéculatives, géopolitiques - portent atteinte aux droits humains. Ils privent les communautés locales, indigènes,

paysannes, pastorales, forestières et de pêcherie artisanale de leurs moyens de production. Ils restreignent leur accès aux ressources naturelles ou les privent de la liberté de produire comme ils le souhaitent. Ils aggravent les inégalités d'accès et de contrôle foncier au détriment des femmes.

Les mouvements sociaux considèrent qu'il doit être mis fin à tous les accaparements de terres en cours ou à venir. L'établissement d'un « *code de conduite pour des investissements plus responsables* », ne permettra en aucun cas de prévenir les violations généralisées de droits humains auxquelles ces accaparements donnent lieu. Les membres du G20 doivent donc agir pour mettre immédiatement fin aux accaparements de terres selon les modalités développées dans l'Appel de Dakar de février 2011 contre les accaparements de terres, et en particulier :

- réguler les activités des entreprises publiques ou privées des membres du G20 dans les pays ciblés par les investissements,

- affirmer la primauté des droits humains - tels que définis dans les chartes et pactes internationaux - sur le droit du commerce au moyen d'instruments juridiques contraignants au niveau national et international,

- soutenir les processus en cours au sein du CSA et ne plus soutenir les Principes pour des Investissements Agricoles Responsables (RAI) de la Banque mondiale, qui sont illégitimes et inadéquats pour mettre fin à ce phénomène,

- s'engager à réduire les incitations publiques à la production et à la consommation d'agrocarburants pour donner priorité à la production alimentaire correspondante si la hausse des prix sur les marchés agricoles internationaux menace le droit à l'alimentation des populations,

- affirmer leur soutien aux conclusions de la Conférence Internationale pour la Réforme Agraire et le Développement Rural (CIRADR) de 2006.

Soutenir l'agriculture familiale et paysanne et les politiques publiques agricoles

Les pays importateurs de produits alimentaires sont particulièrement touchés par les hausses de prix, qui rendent plus chers les aliments pour les consommateurs pauvres urbains et ruraux (la majorité des petits agriculteurs des pays du Sud étant importateurs nets), et alourdissent fortement la facture d'importation des Etats. Or, la plupart de ces pays disposent d'un potentiel de production considérable qui n'est pas mis à profit, conséquence de 30 ans de désinvestissement agricole, de retrait des politiques publiques et de libéralisation et d'ouverture des marchés.

Toute mesure permettant de diminuer la dépendance des pays importateurs nets de nourriture vis à vis des marchés internationaux doit être retenue comme une piste efficace pour lutter contre les effets de la volatilité des prix. Dans ce sens, il est essentiel que les pays du G20, principales économies mondiales, soutiennent les politiques agricoles des pays du Sud, ciblées en particulier sur la création d'emploi et le soutien aux agricultures paysannes et familiales. Afin de remplir les engagements qu'ils ont pris par le passé en faveur du soutien à l'agriculture, le G8 et le G20 doivent :

- définir une stratégie claire et transparente visant à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables dans les pays du Sud. Celle-ci doit venir en appui aux stratégies de sécurité alimentaire au niveau national qui soutiennent les agricultures familiales et paysannes, en portant une attention particulière aux droits et à l'accès aux moyens de production des femmes, qui représentent la majorité des agriculteurs dans les pays du Sud. Ces stratégies devront être développées avec la participation active des communautés rurales afin d'accroître la production agricole de manière durable et d'augmenter leurs revenus tout en tenant compte des effets néfastes du changement climatique,

pour ce faire, remplir de manière transparente l'engagement pris lors du Sommet du G8 à l'Aquila en 2009 de

décaisser 22 milliards de dollars américains en soutien à la sécurité alimentaire dans les pays du Sud avec un calendrier et un plan d'action précis sur les engagements financiers actuels et à venir,

- concrétiser les engagements non-budgétaires du Sommet de l'Aquila, notamment celui de travailler à une meilleure coordination des politiques de soutien à l'agriculture et la sécurité alimentaire des pays du Sud pour s'assurer qu'elles appuient efficacement les stratégies nationales de sécurité alimentaire.

Rédacteurs

Signataires

Action contre la faim, Agronomes et vétérinaires sans frontières, Artisans du monde, CCFD - Terre solidaire, CRID, Fédération les Amis de la Terre, Réseau Foi et Justice Afrique Europe, Secours catholique-Caritas France, Solidarité.

- Télécharger le document de position au format .pdf

Post-scriptum :

Cette fiche fait partie du document de position « G8 G20 dans un monde en crises : nouveaux enjeux, nouvelles responsabilités » coordonné par :

Coordination SUD - Solidarité Urgence Développement
La coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale
14 passage Dubail · 75010 Paris
Tél. 01 44 72 93 72 · Fax. 01 44 72 93 73
www.coordinationsud.org